

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)  
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers  
En présence de Madame PORTES, Rapporteure publique  
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2401636	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
-----	--------------------	---------------------------------------

**Titre de l'affaire** M. Abderahim A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté portant expulsion en date du 11 Juin 2024 pris par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A. Abderahim	Maître MOURA Henri (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET

02)	DOSSIER N° 2402116	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
-----	--------------------	---------------------------------------

**Titre de l'affaire** Monsieur Hamza A. demande au tribunal l'annulation de la décision prise le 27/06/2024 par le préfet des Pyrénées Atlantiques portant refus de délivrance du titre de séjour.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A. Hamza	Monsieur A. Hamza
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

03)	DOSSIER N° 2400460	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
-----	--------------------	-----------------------------------

**Titre de l'affaire** M. Mamadou D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté édicté le 20.02.2024 par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant rejet de la demande de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de renvoi, et interdisant le retour sur le territoire français durant deux ans.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D. Mamadou Boye	Maître DUMAZ-ZAMORA Mikel (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

09 heures 30

04) DOSSIER N° 2400931

RAPPORTEUR: Madame Céline FOULON

**Titre de l'affaire** Mme Metaksya M. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-03-11E pris par le préfet des Hautes-Pyrénées le 11 mars 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.

**Nom des parties**

**Demandeur** Madame M. Metaksya

**Représentants des parties**

Maître BEDOURET Elodie (Cour)

**Défendeur** PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

05) DOSSIER N° 2400996

RAPPORTEUR: Madame ANNE TRIOLET

**Titre de l'affaire** Mme Julie N. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-03 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées le 18 mars 2024 portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.

**Nom des parties**

**Demandeur** Madame N. EP. P. Julie

**Représentants des parties**

Maître SCHOENACKER ROSSI Isabelle (Cour)

**Défendeur** PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

PREFET

Arrêté le 30/10/2025

Le président du tribunal